

République Française



Ville de Draguignan

N° 2021-154

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

TRANSFORMATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 24 novembre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 24 novembre à 14H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, BRIGITTE DUBOUIS, SYLVIE FRANCCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, ÉVELYNE LORCET, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

PROCURATIONS :

CHRISTINE NICCOLETTI à SOPHIE DUFOUR, JEAN-YVES FORT à ALAIN VIGIER, HUGUES BONNET à RICHARD STRAMBIO, BERNARD BONNABEL à STÉPHAN CÉRET JACQUET, BRUNO SCRIVO à RICHARD DEVILETTE, ANNE-MARIE COLOMBANI à SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE à DANIELLE ADOUX COPIN, JEAN-PIERRE SOUZA à GRÉGORY LOEW, RICHARD TYLINSKI à CHRISTIAN MAMECIER, RENÉ DIES à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, MATHIEU WERTH à JEAN-DANIEL SANTONI

ABSENTS :

CAMILLE DIQUELOU

Secrétaire de Séance :

GRÉGORY LOEW

Publié le : - 1 DEC. 2021

RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO

Par délibération n° 2021-100 en date du 8 juillet 2021, le Conseil Municipal a fixé le tableau des effectifs de la Commune et de la Régie Municipale des Parkings Dracénois.

Les mouvements de personnel à intervenir prochainement ainsi que la nécessaire adaptation des effectifs au fonctionnement des services publics municipaux conduisent à actualiser le tableau des effectifs de la Commune en procédant à des transformations de postes.

Pour le budget principal de la Commune, il est proposé de transformer :

- 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe en rédacteur principal de 1^{ère} classe dans le cadre d'un changement de filière ;
- 1 poste de Chef principal de 2^{ème} classe de Police Municipale en 1 poste de Chef de Police Municipale afin de permettre l'évolution de carrière d'un agent en position d'encadrement et lauréat de l'examen professionnel ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe afin de pallier un prochain départ à la retraite ;
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe afin de procéder au reclassement d'agents devenus inaptes à leurs fonctions et reclassés sur des fonctions administratives ;
- 3 postes de brigadier-chef principal en 3 postes de gardien-brigadier de police municipale afin de permettre 1 recrutement par mutation, 1 recrutement d'un lauréat du concours et 1 laissé vacant pour un recrutement à venir ;
- 1 poste d'agent de maîtrise en 1 poste d'agent de maîtrise principal suite à la réintégration d'un agent en détachement ;
- 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe en 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe pour permettre le recrutement d'un agent par voie de mutation ;

Enfin, les membres du Conseil Municipal sont informés, que suite à l'avis favorable du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale en date du 29 septembre 2021, les agents appartenant au cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture seront reclassés de la catégorie C à la catégorie B à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le comité technique en séance du 14 juin 2021, a émis un avis favorable, à l'unanimité, pour la transformation de postes, tout au long de l'année, afin d'adapter les effectifs en fonction des besoins des services et de permettre l'évolution de carrières des agents en cours d'année.

Ces transformations de postes n'auront aucune incidence sur le nombre de postes autorisés au tableau des effectifs de la Commune qui demeurera à 607 postes autorisés, tous budgets confondus (598 fonctionnaires et contractuels permanents, 2 contractuels non permanents, 7 fonctionnaires à la Régie Municipale des Parkings Dracénois).

Les crédits nécessaires au versement des rémunérations et au paiement des intérêts en résultent sont inscrits au chapitre 012 de la section de fonctionnement ou d'exploitation des budgets concernés.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- modifie le tableau des effectifs de la Commune dans les conditions définies ci-dessus.

Fait à Draguignan, le 24/11/2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur